



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux pour l'acquisition-amélioration de 06 logements au
5 Rue Paul Lapie et 11 Boulevard Gergovia à Clermont-
Ferrand (63000)**

**Reconsultation Lots n°02, 03, 05, 08 et 09 suite déclaration
sans suite**

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 10 novembre 2026 à 12:00

assemblia
14 Rue Buffon
63019 Clermont-Ferrand CEDEX 2
Tél : 04.73.98.28.92

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux pour l'acquisition-amélioration de 06 logements au 5 Rue Paul Lapie et 11 Boulevard Gergovia à Clermont-Ferrand (63000) - Reconsultation Lots n°02, 03, 05, 08 et 09 suite déclaration sans suite
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	5
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire (<u>pour les entreprises n'ayant pas effectué la visite lors de la consultation initiale</u>)

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	6
2.4 - Développement durable	6
3 - Les intervenants	6
3.1 - Désignation de l'acheteur.....	6
3.2 - Représentant de l'acheteur	6
3.3 - Conduite d'opération.....	6
3.4 - Maîtrise d'œuvre.....	6
3.5 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	6
3.6 - Contrôle technique.....	7
3.7 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	7
4 - Conditions relatives au contrat.....	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	7
5 - Contenu du dossier de consultation.....	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire	8
6.2 - Présentation des variantes	11
6.3 - Visites sur site	11
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau.....	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	11
7.1 - Transmission électronique	11
7.2 - Transmission sous support papier	13
8 - Examen des candidatures et des offres	13
8.1 - Sélection des candidatures	13
8.2 - Attribution des marchés.....	13
8.3 - Suite à donner à la consultation	15
9 - Renseignements complémentaires.....	15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	15
9.2 - Procédures de recours	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne : **Travaux pour l'acquisition-amélioration de 06 logements au 5 Rue Paul Lapie et 11 Boulevard Gergovia à Clermont-Ferrand (63000)**

Lieux d'exécution :

5 Rue Paul Lapie

11 Boulevard Gergovia

63000 CLERMONT-FERRAND

La présente consultation fait suite à la **déclaration sans suite** des Lots n°02, 03, 05, 08 et 09 lors de la consultation initiale (comportant 11 Lots) :

En effet, au cours de l'analyse des offres de la consultation initiale, il est apparu que le DCE publié en août 2026 n'était pas conforme sur de nombreux points techniques et nécessitait en conséquence des modifications importantes.

Cependant, la reprise des documents concernant les Lot n°02, 03, 05, 08 et 09 était de nature substantielle et ne pouvaient être corrigées en cours de consultation. Ces éléments traduisaient une mauvaise définition du besoin de l'acheteur qui a justifié une déclaration sans suite conformément aux dispositions de l'article R.2185-1 du Code de la Commande Publique.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la **procédure adaptée ouverte**. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations de l'opération sont réparties en 11 Lots.

La présente consultation concerne les 5 Lots suivants :

Lot(s)	Désignation
02	2402 : Démolitions - Maçonnerie
03	2406/2407 : Charpente bois - Couverture - Etanchéité
05	2413 : Menuiseries extérieures bois
08	2701 : Plâtrerie Peinture
09	2704 : Revêtements de sols - Faïence

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45453000-7	Travaux de remise en état et de remise à neuf

Lot(s)	Code principal	Description
02	45111100-9	Travaux de démolition
	45262522-6	Travaux de maçonnerie
03	45422000-1	Travaux de charpenterie
	45261210-9	Travaux de couverture
	45261420-4	Travaux d'étanchéification
05	45421000-4	Travaux de menuiserie
08	45410000-4	Travaux de plâtrerie
	45442100-8	Travaux de peinture
09	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
	45431200-9	Carrelage mural

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.
En cas de groupement conjoint, le mandataire devra obligatoirement être solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation des entreprises (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
02	Les exigences minimales à respecter sont celles du CCTP.
03	Les exigences minimales à respecter sont celles du CCTP.
05	Les exigences minimales à respecter sont celles du CCTP.
08	Les exigences minimales à respecter sont celles du CCTP.
09	Les exigences minimales à respecter sont celles du CCTP.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme : assemblia

3.2 - Représentant de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : assemblia

Représentant de l'organisme acheteur : Assemblia Siege

3.3 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.4 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

RMR ARCHITECTES

11 rue Grenier
63200 RIOM

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est une mission de base + EXE.

3.5 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.6 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC FRANCE

19 Avenue Léonard de Vinci
Parc Technologique de La Pardieu
63000 CLERMONT-FERRAND

3.7 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

BUREAU DE COORDINATION ARVERNE

2 Avenue Léonard de Vinci
63000 CLERMONT-FERRAND

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Subventions, emprunts et fonds propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (pour chaque lot)
- L'annexe au marché relative à l'insertion par l'économie (pour les lots concernés)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP Commun)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP Commun) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières par Lot (CCTP par Lot) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) (pour chaque lot)
- Le rapport initial de contrôle technique (RICT)
- Le plan général de coordination sécurité (PGC)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution

- Les plans
- Le mémoire technique type à compléter
- Le mémoire environnemental type à compléter

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.assemblia.fr>

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner définis aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.	Non
Attestation de formation amiante pour le personnel d'encadrement (encadrants techniques) et le personnel opérationnel (opérateurs) (sous-section 4) ou tout document justifiant que le personnel d'encadrement et les opérateurs disposeront de la formation obligatoire sous-section 4 lors du démarrage des prestations.	Non
Attestation sur l'honneur certifiant que le personnel opérationnel (opérateurs) et le personnel d'encadrement (encadrants techniques) en charge dudit marché dispose des attestations de compétences des travailleurs relevant des activités prévues aux articles R.4412-144 et suivants du Code du travail (intervention sur des matériaux, équipements, matériels ou articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres amiantées).	Non
Pour les corps d'état Charpente bois – Couverture – Etanchéité (Lot 03 – 2046/2407), Menuiseries extérieures bois (Lot 05 – 2413) et Plâtrerie Peinture (Lot 08 – 2701) : Label ou qualification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Cette qualification RGE doit être valide à la date de signature de l'OS de démarrage. Cette qualification est obligatoire pour prétendre aux CEE.	

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Dématérialisation de la candidature :

L'acheteur informe le candidat qu'il a contractualisé avec la plateforme Actradis afin de se conformer à l'obligation de vigilance qui incombe à tout donneur d'ordre. Le candidat peut utiliser ACTRADIS afin de déposer ses attestations ou la plateforme de son choix, sous condition de gratuité, pour télécharger les documents.

Actradis dispose de l'API entreprise qui permet à notre plateforme de dématérialisation de collecter directement les données auprès de plusieurs organismes et d'émettre les justificatifs à partir des données obtenues.

Les candidats qui ont déjà déposé sur la plateforme Actradis.fr les attestations fiscale, sociale, d'assurance et extrait de KBIS d'une précédente consultation ne sont pas tenus de les fournir à nouveau, sous réserve que ces documents datent de moins de 6 mois pour l'attestation fiscale et sociale, de moins de 3 mois pour l'extrait de KBIS et que l'attestation d'assurance soit en cours de validité pour l'année civile en cours. Les candidats sont alors tenus de joindre leur quitus dans le dossier de candidature et de le préciser dans le DC1 (Chapitre F2) et DC2 (Chapitre E3)

Les entreprises qui auraient déposé les documents, précédemment mentionnés, sur une autre plateforme en ligne sont tenues d'indiquer l'adresse internet, à condition que l'accès et le retrait soient gratuits pour l'acheteur.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En cas de déclaration de sous-traitance au moment du dépôt de l'offre le candidat devra fournir au pouvoir adjudicateur :

- La déclaration de sous-traitance (DC4) précisant la nature exacte et la quantité des prestations concernées
- Capacité financière du sous-traitant : chiffre d'affaires hors taxes des trois dernières années ;
- Capacité technique du sous-traitant : moyens humains et matériels et liste des références au cours des 3 dernières années ;
- Capacité professionnelle du sous-traitant : Attestations d'assurances de responsabilité civile et professionnelle et copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ou procédure étrangère équivalente ;
- Déclaration sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés dans le code de la commande publique ;
- Déclaration sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il respecte l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le sous-traitant a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- Les pièces prévues aux articles D8222-5 et L8222-1 du code du travail (Ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché) ;
- Un relevé d'identité bancaire ou postale (RIB).

Si le sous-traitant est établi à l'étranger, il doit également fournir :

- Les pièces prévues à l'article D8222-7 du code du travail (Ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché)

Les documents et attestations doivent être rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en langue française.

En cas de suspicion de sous-traitance anormalement basse, des pièces complémentaires pourront vous être demandées.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	OUI (<u>signature électronique</u>)
L'annexe relative à l'insertion sociale par l'économie (<i>si lot concerné</i>)	Non
La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) – <u>en format tableur (EXCEL, etc.)</u>	Non
Le mémoire technique type (<u>5 pages numériques maximum</u>)	Oui
Le mémoire environnemental type	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au dossier de consultation des entreprises.

6.3 - Visites sur site

La visite sur site est obligatoire pour tous les Lots de la consultation (5 Lots). L'entreprise candidate devra obligatoirement signer une feuille d'émargement le jour de cette visite. A défaut, assemblia déclarera votre offre irrecevable.

Il est précisé en préambule que les candidats aux Lots de cette consultation ayant déjà effectué la visite lors de la première consultation n'ont pas l'obligation d'effectuer une nouvelle visite. Ces derniers en sont dispensés et la feuille d'émargement de la consultation initiale sera prise en compte dans la sélection des candidatures.

Pour les candidats n'ayant pas effectué la visite lors de la précédente consultation, les conditions de visites sont les suivantes :

Les dates prévues pour les visites sont :

- **Mercredi 28 octobre 2026 de 08h30 à 11h30**

Lieu de rendez-vous :

- **5 Rue Paul Lapie et 11 Boulevard Gergovia 63000 CLERMONT-FERRAND**

Pour toute prise de rendez-vous ou pour tout renseignement complémentaire concernant les visites, veuillez contacter Monsieur Loïc BARDET, chargé d'opérations, aux coordonnées suivantes :

- loic.bardet@assemblia.fr
- 06.27.15.10.04

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Depuis le 1er octobre 2018, la transmission des plis doit impérativement et exclusivement intervenir par voie dématérialisée. Pour respecter cette obligation réglementaire, nous vous invitons à déposer votre offre via notre profil acheteur (procédure de transmission électronique décrite ci-dessous).

D'autre part, pour tout problème lié au dépôt des offres, ainsi qu'aux différents soucis que vous pouvez rencontrer sur la plate-forme de dématérialisation AWS, veuillez contacter le 08-92-14-00-04.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.assemblia.fr/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

assemblia

14 Rue Buffon

63000 CLERMONT-FERRAND

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .doc, .docx, .xls, .xlsx, .ppt, .pptx, .pdf, autocad, .jpg

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement

de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : Mardi 11 novembre 2026 à 12:00:00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Les offres déposées par voie papier seront irrégulières et ne seront pas régularisables (seules les copies de sauvegarde seront acceptées par voie papier).

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander, par courriel, à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai commun.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les interdictions de soumissionner facultatives prévues à l'article L2141-7 et suivants du Code de la commande publique sont applicables à la présente consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots (5 Lots) :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
3-Valeur environnementale	10.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

- Critère « Prix des prestations » :

Pour le critère prix, la formule de notation est la suivante :

$$\frac{P \times \text{coefficient de pondération}}{P(a)}$$

P = prix le moins élevé

P(a) = prix analysé

Coefficient de pondération = 50

- Critère « Valeur technique » :

Le critère « Valeur technique » est apprécié au regard du mémoire technique type joint au DCE. **A défaut de transmission dudit mémoire, l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

Ce document ne devra pas excéder 5 pages numériques maximum. Toute page supplémentaire ne sera pas prise en compte dans l'analyse du critère.

- Critère « Valeur environnementale » :

Le critère « Valeur environnementale » est apprécié au regard du mémoire environnemental type joint au DCE. **A défaut de transmission dudit mémoire, l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre détectée comme anormalement basse fera l'objet d'un examen particulier.

Toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Si, à l'issue de l'analyse des offres, plusieurs candidats sont ex æquo, l'entreprise retenue sera celle ayant obtenu la meilleure note au critère prépondérant.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations auprès des **3 entreprises classées les mieux-disantes** selon les critères de jugement des offres susmentionnés. La procédure de négociation se déroulera alors par voie écrite et/ou par audition.

Les entreprises sélectionnées recevront un courriel les informant des étapes calendaires de la procédure de négociation.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, ainsi que les attestations d'assurance exigées pour la présente consultation. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le soumissionnaire s'engage à accepter la notification de rejet ou d'acceptation, **par voie électronique.**

L'adresse mail communiquée dans l'acte d'engagement servira à avertir le soumissionnaire de la réception d'un courrier électronique. Ces courriers électroniques seront la notification de l'acceptation ou du rejet de l'offre.

La même procédure sera utilisée pour la notification du marché.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.assemblia.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand

16 place de l'Etoile
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Tél : 04.73.31.77.00
Télécopie : 04.73.31.78.00
Adresse internet (U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand

Palais de Justice
16 place de l'Etoile
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Tél : 04.73.31.77.00
Télécopie : 04.73.31.78.00
Adresse internet (U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>